

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 19 MAI 2021.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la 1^{ère} séance de l'année du Conseil communal à la suite de l'annulation des séances de février et mars 2021. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

Pour faire suite aux élections du 7 mars dernier, il a l'avantage d'informer que toutes les Conseillères et Conseillers sortants qui se sont représentés ont été réélus et il les félicite vivement.

La législature n'étant pas terminée, il reste quelques activités d'ici au 30 juin prochain.

1. APPEL.

La secrétaire procède à l'appel : 26 Membres sont présents.

Excusé : Monsieur Laurent Zurflüh.

Absents : Mesdames Myriam Cornaz et Teodora Laurent,
Monsieur Norbert Buffat.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2020.
4. Préavis N°1/2021 – Comptes de l'exercice 2020 et rapport de gestion
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

4. PREAVIS N°1/2021 – COMPTES DE L'EXERCICE 2020 ET RAPPORT DE GESTION.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, présente les comptes de l'exercice 2020 en expliquant les différentes écritures. Les résultats financiers de l'exercice 2020 sont nettement meilleurs que ce qui était prévu par le budget, ceci malgré la situation sanitaire et les charges supplémentaires que cela a engendré.

Le Président remercie Monsieur Claude Philipona.
La parole n'est pas demandée.

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, présente le rapport de gestion.

Il souligne que ce livret est lié aux comptes et il est important de lire cette brochure qui contient tous les travaux, tout ce qui s'est passé dans la Commune.
Il informe qu'à la fin du rapport de gestion se trouve les questions des Commissions et les réponses de la Municipalité.

Quelques points sont relevés :

- Au 31 décembre 2020, la population de Lavigny était de 1008 habitants (992 en 2019).
- Il y a eu 6 naissances.
- Une pensée de sympathie pour les familles des 3 personnes décédées.
- Naturalisations : 9 habitants ont obtenu la nationalité suisse. Plusieurs dossiers sont en cours .
- A la fin de l'année 2020, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 132, soit une diminution de 14 élèves par rapport à l'année précédente.
Cette diminution du nombre d'élèves a contribué à la fermeture d'une classe à Lavigny.

Le Président remercie le Syndic.
La parole n'est pas demandée.

Il prie les Commissions des Finances et de Gestion d'étudier les préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal fixée le 23 juin 2021.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin informe que la coupe de bois dans la forêt du Vallon, sur la commune de Saint Livres, est terminée. Celle-ci était une coupe de protection des captages de Lavigny. Cents quarante-trois m³ de bois, environ 30 m³ ont été vendu aux scieries, 50 m³ pour le bois de feu et 63 m³ pour le bois de déchiquetage. Les conditions de travail étaient difficiles en raison de la forte pente et de la zone interdite aux machines. Concernant le bâtiment, sis à la rue de l'Eglise, les travaux de rénovations vont débiter à l'intérieur (chauffage, cuisine, sol, peinture).
Pour la « Maison des Jeunes », la Municipalité pense mettre à l'enquête d'ici fin juin 2021. Les informations seront transmises au Conseil et à la population le moment venu.
- Monsieur Grin transmet une information de la part du Municipal Monsieur Willy Favre concernant le parking dans les rues du village et la mise en place du système de contrôle :

- En juin, un « tout ménage » sera envoyé à la population, aux écoles, à Pomme-Cannelle, celui-ci sera également visible sur le site internet de la Commune.
 - Il est recherché un ou une ASP (Assistant-e Sécurité Public) pour le contrôle des infractions dès le 1^{er} septembre 2021.
 - Un contrat sera négocié et signé avec une société de gestion électronique des autorisations ; ceci afin de pouvoir payer le prix du stationnement à l'aide d'une application installée sur votre téléphone mobile.
 - En juillet et août, les panneaux « Parking autorisé 3 heures 6/7 jours » seront mis en place et en septembre entrera en vigueur le contrôle par une ou un ASP.
- Monsieur Rémy Wulliens informe sur les sources pour faire suite à la coupe de bois. Un curage (calcaire, racines) des captages a été effectué et nous supposons que c'est ce qui a permis une augmentation de 20 litres/mn (voir plus). L'assainissement va continuer et des travaux d'étanchéités vont être entrepris à la suite des fissures sur les ouvrages. Une étude est prévue pour savoir si l'on peut capter plus d'eau qu'actuellement, soit 50 à 80 litres/mn supplémentaires.
Concernant la rue de l'Eglise, pour ce qui est lié aux futurs bâtiments du centre du village, le projet pour le remplacement de la conduite d'eau et de la conduite des fontaines ainsi que la déviation de la conduite de gaz, les soumissions ont été lancées et les adjudications également. La décision de la date d'ouverture du chantier se décidera prochainement et il devrait durer environs deux mois.

Pour les adjudications :

- Génie civil : Entreprise Barbey
- Appareillage : Entreprise Ackermann & fils

Il avise que ces travaux apportent quelques inconvénients : la fermeture partielle de l'une des extrémités de la rue de l'Eglise. Pendant la période des travaux, il faudra certainement rendre bidirectionnel la rue entre l'ancienne laiterie et les travaux. Un « tout ménage » avec les informations sera envoyée et les riverains sauront comment cela va se passer.

Pour ce qui concerne le remplacement de la canalisation d'eau potable entre le chemin du Signal et le carrefour de la Croisette : le projet est terminé. Les soumissions vont partir d'ici demain (ou déjà partie) et la demande d'autorisation de l'ECA est de retour. Si tout va bien, le chantier commencerait dans la foulée de celui de la rue de l'Eglise.

- Monsieur Claude Philipona informe sur le PGA. Il rappelle que celui-ci avait été validé par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2020 avec quelques modifications apportées par leurs services. Ces modifications donnaient la possibilité à un recours par rapport aux propriétaires concernés. Un seul recours avait été formulé sur les dangers naturels liés à quatre parcelles, ce qui provoqua un effet suspensif et empêcha le PGA d'entrer en force.

Le nécessaire a été rapidement fait pour que ce recours soit réglé : une butte a été réalisée à l'angle de la Chaumière ce qui a permis de faire en sorte que la carte des dangers naturels soit modifiée ; les parcelles concernées sont sorties des dangers et la DGE va pouvoir retirer l'article contre lequel il y a eu recours. Mais de toute façon le Tribunal cantonal administratif a levé partiellement l'état suspensif donc, dans les faits, sur toute la Commune, sauf cette parcelle, le PGA que le Conseil communal a voté/approuvé en 2018 est rentré en force ; il est applicable et les projets qui se basent sur ce règlement peuvent, maintenant, sans autre être mis à l'enquête.

Ceci a permis de remettre en route les travaux sur le PPA RC30 Nord, soit les parcelles qui se situent devant le terrain de football, entre les immeubles locatifs et le centre du

village. Une étude complémentaire a été effectuée sur la hauteur de la nappe et le dossier devrait être envoyé pour examen au Canton courant juin-début juillet.

- Le Syndic informe que les 5 et 6 juin se dérouleront à Lavigny les jeux polysportifs (7-16 ans) des sociétés de gymnastique. Environ 600 enfants le samedi et 300 enfants le dimanche seront présents. Il y aura un peu de bruit et de la circulation pour amener et chercher les groupes d'enfants.

La parole n'est plus demandée.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La parole n'est pas demandée.

Le Président annonce que lors de la dernière séance de cette législature, et une fois n'est pas coutume, un repas sera organisé sur la terrasse de l'Auberge communale.

Ce sera l'occasion non seulement de remercier tous les sortants et ceux qui « remplent », mais également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus et élus et de commencer ainsi leur intégration d'une façon plus informelle et festive.

Il avise que le formulaire d'inscription ainsi que tous les détails seront envoyés par courriel d'ici quelques jours.

Il remercie l'Assemblée pour leur engagement.

Il rappelle à ceux qui « remplent » pour un nouveau mandat que demain soir, jeudi 20 mai à 18h30, dans cette même salle aura lieu la mise en place des Autorités pour la nouvelle législature 2021-2026.

Il souhaite à chacun une excellente fin de soirée et se réjouit de vous revoir lors du prochain et dernier Conseil de cette législature le 23 juin 2021 à 18h00.

Il clôt la séance à 20h53

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone